



BUREAU FÉDÉRAL
Téléphonique

mardi 18 août 2009

à 17h00

PRÉSENTS :

Pierre CAMOU – Alain DOUCET- Jean-Claude BAQUE – Patrick BATTUT –
Jean DUNYACH – Daniel FALQUE – Bernard GODET – Jacques LAURANS –
Jacques TROGER – Guy MOLVEAU –Serge BLANCO – Patrice DOCTRINAL –
Antoine MARIN- Michel PALMIE – Jean-Louis BARTHÈS.

ABSENTS EXCUSÉS :

René HOURQUET – Jean-Louis BOUJON – Christian BAGATE –
Claude DOURTHE – Jo MASO – Jean-Claude SKRELA

ASSISTENT A LA RÉUNION :

Georges DUZAN – Olivier KERAUDREN – Jean-Claude LEVRIER –
Fabien ROLAND



La séance débute à 17h00

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président Pierre CAMOU donne des nouvelles rassurantes, sur les états de santé de Jean-Louis BOUJON et d'Albert FERRASSE.

I – RÈGLEMENTATION RELATIVE AUX CENTRES DE FORMATION :

Le Bureau fédéral adopte les modifications apportées par le Comité directeur de la LNR le 2 avril 2009 sur proposition de la Commission formation FFR/LNR.

II – BARÈME DISCIPLINAIRE DE LA FFR ET DE LA LNR :

Le Bureau fédéral adopte les modifications apportées aux barèmes disciplinaires de la FFR et de la LNR pour le mettre en conformité avec celui de l'IRB, en vue de l'extension des sanctions internationales.

III – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFR :

Le Bureau fédéral adopte les modifications réglementaires suivantes pour la saison 2009/2010.

Précisions à apporter :

- Annexe VII – Conventions : indiquer sur la page de garde que la nouvelle convention entre la FFR et la LNR sera publiée sur le site internet de la FFR après approbation par le Ministère des sports.
- Annexe VIII – DNACG : Emettre une réserve quant à la composition du Conseil supérieur de la DNACG, qui est susceptible d'être prochainement modifiée.
- Annexe XIII – Extraits des Règlements généraux de l'IRB : Préciser dans le barème des sanctions du règlement 17, que les sanctions mentionnées dans la colonne de droite correspondent aux peines maximales encourues.

IV – DÉSIGNATIONS :

Membres représentant la FFR au sein de la commission Mixte d'Extension :

Il sera proposé au Comité directeur de la FFR de désigner messieurs Jacques LAURANS (Président), Christian GARNIER et François ALGUACIL pour la FFR, François GUERS et Max GUAZZINI pour la LNR.

Membres représentant la FFR au sein de la Commission de Discipline de la LNR :

Il sera proposé au Comité directeur de la LNR de désigner messieurs François ALGUACIL et Mathieu BRAUGE.

V – COMPÉTITION ESPOIRS :

Compte tenu de la mise en place de poules nationales et de l’allongement des déplacements, la question d’un éventuel remboursement des frais réels sera mise à l’étude. La FFR se rapprochera de la LNR afin d’obtenir sa participation.

VI : ACTUALISATION DE LA LISTE DES JOUEURS SANS CLUB :

Le Bureau fédéral prend acte de l’actualisation de la liste des joueurs professionnels se retrouvant sans club, lesquels bénéficient, sur décision du Comité directeur de la LNR, d’une période de mutation complémentaire qui s’achèvera le 15 septembre 2009.

VII – CONDITIONS D’APPLICATION DES GARANTIES D’ASSURANCE AUX JOUEURS SANS CONTRAT ACCUEILLIS PAR UN CLUB PROFESSIONNEL :

Le Bureau fédéral valide une note conjointe de la FFR et de la LNR à l’attention des clubs professionnels, leur rappelant que tout joueur sans club qui participerait à leurs entraînements ou qui utiliserait leurs installations sportives, devra au préalable prendre une licence de joueur amateur (sans contrat), afin de bénéficier, le cas échéant, des garanties de l’assurance fédérale.

VIII – DEMANDES D’AFFILIATION, DE CHANGEMENTS DE NOM, DE FUSION :

Le Bureau fédéral valide les demandes mentionnées ci-après :

Changement de Comité territorial :

- RC BRIANÇON quitte le Comité des Alpes et rejoint le Comité de Provence.

Affiliations :

- CERCLE SPORTIF LEDONIEN (FRANCHE COMTE)
- EYGUIERES XV (PROVENCE)
- RC MAGNAC BOURG (LIMOUSIN)
- RC VERNEUILLAIS (LIMOUSIN)
- STADE BESSANAIS (LANGUEDOC)
- STADE NEO-CALEDONIEN RUGBY (NOUVELLE CALEDONIE)
- 7^{ème} Mi-Temps RUGBY ASSOCIATION (PROVENCE)

Changements de nom :

- AS MAUREILHAN RUGBY XV (LANGUEDOC) devient AS MAUREILHAN MONTADY RUGBY XV
- ENTENTE PROVENÇALE RUGBY FEMININ (PROVENCE) devient ENTENTE PENNNOISE RUGBY FEMININ.
- LES ANGLES RC (PROVENCE) devient RC ANGLES GARD RHODANIEN
- RC MONTS ROUENNAIS (NORMANDIE) devient RC MONT SAINT AIGNAN

Scission :

- AO CESSON SAINT CHINIAN (LANGUEDOC)

Fusions :

- CO CESSON et CAZOULS MARAUSSAN (LANGUEDOC) deviennent Les RIVES D'ORB
- US NISSAN et ENTENTE COLOMBIERS MONTADY (LANGUEDOC) deviennent US NISSAN COLOMBIERS

Réactivations :

- AS SAINT CHINIANAIS (LANGUEDOC)
- LES MYOSOTIS DE TULLE (LIMOUSIN)

La séance est levée à 18h45
